



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-09

Séance du 20 février 2025 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le quatorze février, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la
délibération : 32

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Sylvie BASCOUL donnant procuration à Monsieur Claude ROQUES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri VIAULES.

Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire – Petite Enfance : Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Terre-de-Bancalié - Demande de subventions auprès de l'État – DETR 2025, du Département, de la CAF et de la MSA

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre du diagnostic réalisé en 2022 pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale passée avec la CAF, deux zones blanches en matière d'accueil de la Petite Enfance ont été identifiées : Montredon-Labessonnié et Terre-de-Bancalié. Dans le même temps une réflexion s'engageait sur la Commune Terre-de -Bancalié en vue de la création d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs. L'amélioration des services aux familles en matière d'accueil de la petite enfance ne peut aujourd'hui être dissociée de la question de l'enfance.

L'existence simultanée d'un projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et d'une maison en vente au sein du bourg de Roumégoux constitue une véritable opportunité et ce pour plusieurs raisons :

- la localisation de la maison, à 200 mètres du futur groupe scolaire, présente un intérêt pour les familles et préfigure la constitution d'un pôle d'accueil petite enfance-enfance,
- de plein pied, la maison est de fait adaptée à l'accueil de la Petite Enfance,
- les coûts d'acquisition et d'aménagement d'une maison existante sont moindres que le coût de construction d'un équipement neuf,
- le fait d'acheter un bien bâti déjà existant contribue à moins consommer de foncier.

La création de cette MAM devrait permettre aux 3 assistantes maternelles concernées par le projet d'asseoir leur activité et d'accueillir jusqu'à 12 enfants.

Les bâtiments d'accueil de la petite enfance étant éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), il est proposé de solliciter à ce titre une aide auprès de l'Etat ainsi qu'une aide auprès du Département, de la CAF et de la MSA.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition maison	182 000,00 €	Etat - DETR 2025 (40 %)	118 954,80€
Frais d'acquisition	14 331,00 €	CAF/MSA	127 000,00 €
Travaux	131 876,00 €	Département	30 000,00 €
Maîtrise d'œuvre/études	16 817,50 €	Communauté de Communes	78 136,87 €
Equipement	9 067,17 €		
TOTAL	354 091,67 €	TOTAL	354 091,67 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la **majorité** (3 voix contre), décide d'approuver le plan de financement prévisionnel susvisé, de lancer l'opération, de solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès de l'État - DETR 2025, du Département, de la CAF et de la MSA et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles à cet effet

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,

Henri VIAULES

